

Ces gens se demandent tout comme nous, à l'instar de notre porte-parole en matière de commerce, ce que peut bien valoir un accord semblable pour la viticulture.

Étant donné que la saison de croissance est très courte au Canada, que le secteur doit faire face à une concurrence acharnée, que nous ressentons une certaine fierté à produire notre raisin et notre vin pour la consommation nationale, que 1 500 emplois vont se volatiliser et disparaître dans la vallée de l'Okanagan et dans la zone fruitière de Niagara et qu'il y a déjà suffisamment de concurrence sur les autres marchés de fruits à noyaux, quelle sorte de gouvernement ne tiendrait pas compte de tous ces facteurs et se contenterait de dire que c'est le genre d'accord qu'on va imposer, que c'est à prendre ou à laisser? C'est pourquoi les vigneron sont venus à Ottawa mardi matin. Ils ont essayé de sensibiliser le ministre de l'Agriculture (M. Wise) à leur problème. J'espère qu'ils auront la possibilité de le faire une autre fois, parce qu'ils ont échoué ce jour-là.

Ces vigneron veulent que le gouvernement comprenne que leur gagne-pain est menacé. C'est pourquoi le député de Winnipeg—Fort Garry, le critique libéral du commerce, a proposé la motion n° 19 visant à supprimer l'article qui nuirait à ces personnes. Il l'a fait pour protéger et respecter une industrie qui est enracinée au Canada et qui suscite un sentiment de fierté. Si on l'aidait, elle pourrait avoir des chances de réussite.

Ce n'est pas un secret que cette industrie a connu des moments difficiles dans le passé, mais ce n'est pas une raison pour la piétiner complètement. Au contraire, si elle a connu des difficultés, le gouvernement devrait être d'autant plus sensibilisé aux problèmes de cette industrie qui essaye de s'établir lorsqu'il conclut ce genre d'accord. La motion n° 19 de mon collègue fournit une solution de rechange viable. C'est un amendement qui a été proposé avec une certaine insistance et une certaine sensibilité.

Bien qu'il ne me reste que quelques instants, je voudrais parler de la motion n° 21 qui est équitable, à mon avis. Elle établirait un mécanisme efficace pour consulter les Canadiens. Elle ferait en sorte que les divers représentants des consommateurs, des travailleurs et du milieu des affaires siègent aux divers organismes chargés de contrôler l'application de cet accord.

Il est déjà assez regrettable que le premier ministre (M. Mulroney) se soit opposé au libre-échange en 1983, que la question du libre-échange n'ait pas été débattue aux dernières élections et que le gouvernement ne veuille pas consulter les Canadiens avant de ratifier officiellement cet accord. Puisque le gouvernement est timoré et négligent dans ces trois cas, nous avons proposé la motion n° 21 qui ferait en sorte que les Canadiens qui sont actifs au sein de divers groupes fondés sur la communauté d'intérêts puissent participer directement et efficacement aux décisions concernant l'adoption et l'application

### *Message du Sénat*

de ce que l'on va appeler l'accord commercial Mulroney-Reagan.

● (1530)

**M. McDermid:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La tradition depuis longtemps respectée à la Chambre veut que nous disions «le député» ou «la députée» ou encore que nous mentionnions le titre du poste qu'occupe la personne au gouvernement lorsque nous parlons d'un membre de cette assemblée. Tout au long de son discours, le député a parlé de «l'accord commercial Mulroney-Reagan». Le titre officiel de l'accord est «l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis» et pas autre chose. Je crois, monsieur le Président, que vous devriez préciser au député qu'il n'existe aucun accord portant le nom qu'il mentionne.

**M. le vice-président:** Le député de Brampton—Georgetown a raison. Le député de York-Ouest peut conclure son intervention.

**M. Marchi:** Il est très intéressant de noter que le secrétaire parlementaire se lève à la Chambre pour me reprendre parce que je n'utilise pas le titre officiel de l'Accord, mais qu'il ne s'est jamais levé pour signifier à la Chambre des communes et aux Canadiens qu'il s'occuperait du cas des agriculteurs de la zone fruitière de Niagara et de la vallée de l'Okanagan que nous avons signalé. Le député de Brampton—Georgetown (M. McDermid) devrait s'attaquer à ces véritables problèmes au lieu de se lever pour se plaindre, d'un air pitoyable, du fait que je parle de l'accord commercial Mulroney-Reagan. Qu'y a-t-il de mal à parler de l'accord commercial Mulroney-Reagan?

**M. le vice-président:** Le député de York-Ouest sait qu'il ne doit pas désigner par leur nom les députés de la Chambre. J'espère que le député s'en souviendra à l'avenir.

\* \* \*

[Français]

### MESSAGE DU SÉNAT

**M. le vice-président:** J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les projets de loi suivants: le projet de loi C-92, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé; le projet de loi C-145, Loi modifiant plusieurs lois pour donner effet à la réorganisation judiciaire du Québec; le projet de loi C-103 visant à favoriser les possibilités de développement économique du Canada atlantique, portant création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ainsi que la Société d'expansion du Cap-Breton et apportant des modifications corrélatives à certaines lois; ainsi que le projet de loi C-30, Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux et la Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux.